

Séance extraordinaire
du 20 mars 1960.

Le vingt mars mil neuf cent soixante à quatre heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Ernest Allary, Maire.

Étaient présents :

M^rs Allary, Ferret, Tiollet, Philippeau, Faure, Mazière, Borderon, De Surenain, Demouailles.

Absents : M^rs Houmier, Bauchot.

Bureau d'Aide Sociale.

Présents : M^rs Faure, Sommerhalter, Tralbois, Durieux.
Aide Médicale M^{lle} Martinet.

Suite à la demande d'aide médicale étudiée dans la précédente séance, Mme M^{lle} Martinet bénéficiaire, en tant que veuve de guerre, des prestations maladie de la Sécurité Sociale, laquelle prend en charge 80% des frais. Aussi le Conseil municipal et le Bureau d'Aide Sociale décident à l'unanimité de venir en aide à Mme Martinet dans la proportion de 50% sur les frais restant à sa charge, soit une participation de 10%

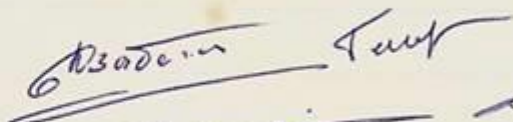
sur la totalité.

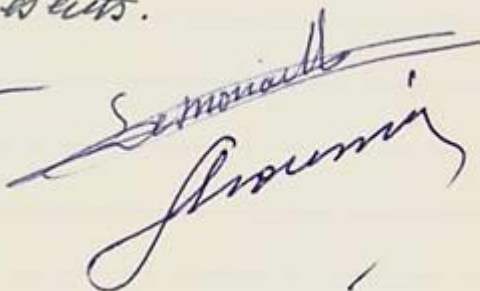
Télégrammes et avis d'appel.

Le Conseil Municipal décide de porter à 1 NF la taxe que le destinataire de télégramme ou avis d'appel devra verser au porteur des dits messages.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits ont signé tous les membres présents.


Magin
M. M.


Badoin
E. J.


Simonin